

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AI Index: AFR 31/004/2007 (Document Public)

Nr du Service de Presse : 047

Date d'embargo : 15 Mars 2007 00:01 GMT

Côte d'Ivoire: Les femmes et les jeunes filles, victimes oubliées du conflit

Amnesty International révèle aujourd'hui la terrible ampleur des violences sexuelles commises à l'égard des femmes et des jeunes filles dans le cadre du conflit actuel en Côte d'Ivoire, en soulignant que l'étendue et la nature brutale de ces attaques ont été largement sous-estimées.

« Des centaines, si ce n'est de milliers, de femmes et de jeunes filles ont été - et pour certaines continuent à être - victimes de viols et d'agressions sexuelles commises de manière généralisée et, parfois systématique, par diverses forces combattantes », affirme Véronique Aubert, Directrice adjointe du Programme Afrique d'Amnesty International.

Dans un rapport publié aujourd'hui et intitulé: *Côte d'Ivoire: Les femmes, victimes oubliées du conflit*, Amnesty International précise que de nombreuses femmes et jeunes filles ont été victimes de viols commis par plusieurs agresseurs ou ont été enlevées et réduites à l'esclavage sexuel par des combattants. Ces viols ont souvent été accompagnés de coups et de torture – souvent commis en public et en présence de parents de la victime. Certaines femmes ont même été violées près de cadavres de membres de leur famille.

« Des femmes et des jeunes filles – certaines âgées d'à peine dix ans – ont été ciblées principalement pour des raisons ethniques ou politiques », indique Véronique Aubert. *« Symboles de 'l'honneur' de leurs communautés, des femmes ont été violées par des agresseurs qui cherchaient à humilier les victimes, les hommes membres de leur famille ainsi que l'ensemble de la communauté à laquelle ces femmes appartenaient. À notre connaissance, aucun des responsables de ces crimes n'a été traduit en justice. »*

« Ces viols et autres agressions sexuelles ont été commis en toute impunité et à une si grande échelle que nous ne pouvons qu'aboutir à la conclusion que les forces de sécurité gouvernementales et les groupes d'opposition armés ont eu recours à ces crimes dans le cadre d'une stratégie délibérée visant à instiller la terreur à la population civile », indique Véronique Aubert.

Certaines des pires exactions à l'encontre des femmes et des jeunes filles ont été commises par des mercenaires, venus notamment du Libéria, et servant au sein de groupes d'opposition armés ivoiriens dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Certaines des femmes interrogées par Amnesty International ont indiqué que les combattants qui les avaient attaquées, enlevées et violées *« parlaient anglais »*.

Des victimes de viols, souvent avec des enfants à charge, ont été stigmatisées et abandonnées par leurs partenaires ou leur famille ce qui les a condamnées à une extrême pauvreté.

Bien que des statistiques précises ne soient pas disponibles, il est généralement considéré que les viols et violences sexuelles commis dans le cadre de l'actuel conflit ont aggravé la pandémie de VIH/Sida en Côte d'Ivoire.

Les victimes de violences sexuelles sont souvent dans l'impossibilité d'avoir accès aux centres de soins existants. Les personnes vivant dans les zones contrôlées par les Forces Nouvelles sont pratiquement privées de tout accès aux services de santé publics. D'autres hésitent à se déplacer en raison du coût des trajets et du risque réel d'être à nouveau victime d'exactions. Afin d'avoir accès aux centres de soins, la plupart des victimes doivent passer par toute une série de postes de contrôle – où de nombreuses femmes ont été violées.

Dans ce rapport, Amnesty International présente plusieurs recommandations visant à éradiquer la violence sexuelle contre les femmes en Côte d'Ivoire. Ces recommandations concernent à la fois la nécessité d'enquêter sur ces crimes et d'assurer des réparations judiciaires, y compris une indemnisation et une réhabilitation.

« Le viol et les autres formes de violence sexuelle commis par des combattants au cours d'un conflit armé – international ou non international – sont qualifiés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre aux termes du droit pénal international et ils doivent être traités comme tels », précise Véronique Aubert. « Tout programme visant à mettre en place une solution pacifique de la crise actuelle en Côte d'Ivoire doit avoir pour priorité l'élimination des violences sexuelles. »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En septembre 2002, un soulèvement armé a entraîné la plus grave crise politique et militaire qu'ait connue la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance en 1960. À la suite d'une tentative de coup d'État, le pays a été coupé en deux, le sud étant contrôlé par le gouvernement et le nord passant aux mains d'une coalition de groupes d'opposition armés appelée les Forces Nouvelles.

Les deux parties sont séparées par une zone tampon contrôlée par des soldats internationaux, y compris des forces de maintien de la paix de l'ONU et des troupes françaises. Le 4 mars 2007, un accord a été signé par le président Laurent Gbagbo et le dirigeant des Forces nouvelles, Guillaume Soro, qui prévoit la mise en place d'un nouveau gouvernement dans les cinq semaines qui suivent cet accord. Ce texte prévoit également le démantèlement graduel de la zone tampon et appelle à la résolution des principaux points d'achoppement tels que le recensement électoral, le désarmement des éléments armés de l'opposition et leur intégration dans l'armée régulière.

Pour consulter le rapport intégral en français, veuillez vous référer au site suivant:

<http://web.amnesty.org/library/index/frafr310012007>

Pour consulter le rapport intégral en anglais, veuillez vous référer au site suivant:

<http://web.amnesty.org/library/index/engfr310012007>

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW. web: <http://www.amnesty.org>